



COMMUNE DE CAMPLONG
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du jeudi 14 mars 2024

L'an deux mille vingt- quatre et le jeudi 14 mars, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de son Maire Monsieur COSTE Bernard.

NOMS	Présents	Absents	Représentés	Mandataires
ADMANT René			x	FABRE Marie Josée
BERLAGUET Christian	x			
COMBETTES Alain	x			
CORNET Jean-Pierre	x			
COSTE Bernard	x			
DANTE Mireille	x			
FABRE Marie-Josée	x			
PAYSAN Christophe	x			
RODHAIN Axel	x			
VERSOS Albert			x	RODHAIN Axel

Monsieur le Maire effectue le comptage des Conseillers présents et constate que le quorum de 6 est atteint.

Début de la séance à 17h30

Président : COSTE Bernard

Secrétaire de séance : Monsieur CORNET Jean-Pierre est élu à l'unanimité des voix en application à l'article L2121-15 du CGCT.

1. Délibération approbation du compte administratif Mairie 2023

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2023 du budget Mairie
Les opérations d'exercice 2023 font ressortir les résultats suivants :

INVESTISSEMENT

Résultat de clôture	2 392,94 €
---------------------	-------------------

FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture	246 251,37 €
---------------------	---------------------

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2023 du budget Mairie tel qu'il a été présenté par Monsieur le Maire.

2. Délibération approbation du compte administratif Eau et Assainissement 2023

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2023 du budget Eau et Assainissement 2023.

Les opérations d'exercice 2023 font ressortir les résultats suivants :

INVESTISSEMENT

Résultat de clôture	61 322,76 €
---------------------	--------------------

FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture	759,26 €
---------------------	-----------------

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2023 Eau et Assainissement tel qu'il a été présenté par Monsieur le Maire.

3. Délibération adhésion à un groupement de commande pour l'achat d'énergies, de fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire considérant que Hérault Energies sera le coordonnateur du groupement, ainsi, après avoir délibéré, le Conseil Municipal, :

- **Prend acte** de la dissolution du précédent groupement de commande
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention
- **Approuve** la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et notamment pour les marchés d'énergies.

4. Délibération adhésion à l'association des élus de montagnes

L'ANEM représente les collectivités de montagne auprès des pouvoirs publics pour obtenir la mise en œuvre d'une politique de développement de ces territoires, comme l'engagement en a été pris dans la loi montagne.

L'adhésion donne lieu à une cotisation annuelle de **113,30 €**

Sur proposition de Monsieur le maire, le Conseil Municipal approuve l'adhésion par 7 voix pour et 3 voix contre :Mr Christian BERLAGUET, Axel RODHAIN et par procuration Albert VERSOS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

Le Maire

Monsieur COSTE Bernard

Le Secrétaire de séance

Monsieur CORNET Jean-Pierre



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'J. Cornet', written over a horizontal line.